

# CONTRAT N° [Tarif E] - 1.234.567



## Parties contractantes

Herr Max Mustermann  
Musterstrasse 1  
8000 Zürich

et

SUISA  
Coopérative des auteurs  
et éditeurs de musique  
Bellariastrasse 82  
8038 Zurich

(ci-après "CLIENT")

(ci-après "SUISA")

## Objet du contrat

### Tarif commun E – Droits d'auteur et droits voisins relatifs à la musique pour les projections de films

1. **Base et parties intégrantes** : le tarif commun E des sociétés de gestion SUISA et SWISSPERFORM, ainsi que la feuille de calcul annexe au contrat (annexes) font partie intégrante du présent contrat. Le CLIENT déclare avoir reçu, compris et accepté ces documents. En cas de contradiction entre ce contrat (y compris la feuille de calcul annexe au contrat) et les dispositions du tarif, ces dernières l'emportent.
2. SUISA octroie au CLIENT une licence pour les utilisations de musique réglées dans le tarif commun E, en particulier le **droit** :
  - de diffuser la musique contenue dans les films et les autres vidéogrammes ;
  - d'exécuter de la musique par des musiciens en accompagnement de films muets ou au moyen de phonogrammes en accompagnement de spectacles audiovisuels ;
  - d'exécuter de la musique comme musique de pause.
3. Le CLIENT s'engage à verser à SUISA les redevances calculées conformément au tarif commun E dans les 30 jours qui suivent l'établissement de la facture.

Les redevances s'entendent sans la taxe sur la valeur ajoutée. Si celle-ci est à acquitter, en raison d'un assujettissement objectif impératif ou du fait de l'exercice d'un droit d'option, elle est due en plus par le CLIENT au taux d'imposition en vigueur.

4. Le CLIENT s'engage à remettre tous les documents nécessaires au calcul et à la répartition des redevances dans les 10 jours après la projection, sauf accord contraire préalable.

Sauf accord contraire, le détail des films projetés fait l'objet d'un rapport mensuel.

5. Le CLIENT ne bénéficie des rabais prévus par le tarif commun E que s'il respecte les conditions contractuelles et tarifaires.
6. **Entrée en vigueur du contrat** : 01.01.20xx
7. **Durée du contrat** : indéterminée

Tournez s.v.p.

8. **Résiliation** : Le présent contrat peut être résilié pour la fin d'un mois, moyennant un préavis de 30 jours. Il peut de plus être résilié en tout temps à la date d'entrée en vigueur d'un nouveau tarif applicable aux utilisations de musique mentionnées dans le présent contrat. Si SUISA envoie au CLIENT un nouveau tarif en lui proposant de reconduire le présent contrat sur la base du nouveau tarif, celui-ci remplace alors l'ancien en tant que partie intégrante de ce contrat, dans la mesure où le CLIENT ne le résilie pas dans les 30 jours qui suivent la réception.

.....  
Lieu, date

Lausanne, .....

.....  
**CLIENT**

.....  
**SUISA**

Modèle de contrat